

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 3 AVRIL 2017 - 20H00**

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CONVERSET Michel, VUANO Claudine, Adjoint, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, JACQUIER Hélène, BERNAZ Célia, VOISIN Benoît, BABAZ Guillaume, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, CONVERSET Corinne.

Absentes excusées : FAVIER-BRON Mireille, VOISIN Christine qui a donné pouvoir à Claudine VUANO.

Secrétaire de séance : Anne CORNIER-PASQUIER

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.

Avant approbation du dernier procès-verbal, une remarque est faite par Nadine BATUT qui était secrétaire de séance, à savoir qu'elle a fait trois observations sur le compte-rendu dont deux dans les questions diverses et qu'une des deux n'a pas été retranscrite. Il s'agit du point concernant les échanges de mails pour la DUP du Lac de Vallon. Elle donne lecture de ses observations. Le maire propose au conseil municipal de se prononcer quant à la transcription des propos de chacun à savoir s'il faut retranscrire les échanges dans leur intégralité, les résumer, ou laisser à l'appréciation de l'élu secrétaire de la séance. Après vote, 10 sont pour résumer, 4 pour retranscrire en totalité.

ORDRE DU JOUR :

**20170403-01 : PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES
ADMINISTRATIFS 2017 (Commune et Eau/Assainissement)**

Le maire quitte la salle et ne participe ni à la discussion ni au vote. La présidence de séance est assurée par Pascal FAVIER-BRON, 1^{er} adjoint.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :

<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
DEPENSES	759 921.93
RECETTES	862 407.10

EXCEDENT 2016	+ 102 485.17
Report EXCEDENT 2015	+ 32 401.75

RESULTAT DE CLOTURE 2016 :	+ 134 886.92
REPORT 2017	
<u>SECTION D' INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	1 131 308.26
RECETTES	1 022 359.74

DEFICIT 2016	- 108 948.52
DEFICIT 2015	- 503 354.52

RESULTAT DE CLÔTURE 2016	- 612 303.04
A reporter au BP 2017	
Report Restes à réaliser :	
Dépenses 120 000	
Recettes 733 710	+ 613 710.00
POUR INFO : Calcul affectation	
RESULTAT APRES RAR 2016	+ 1 406.96
PAS D'AFFECTIONATION : résultat positif	

REPORT BP 2017

EN FONCTIONNEMENT : + 134 886.92

EN INVESTISSEMENT : - 612 303.04

Après vote, les comptes de gestion et administratif du budget Eau/Assainissement 2016 sont approuvés à l'unanimité (14 pour).

BUDGET PRINCIPAL :**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	1 537 750.73
RECETTES	1 768 380.95

EXCEDENT 2016	+ 230 630.22
Report EXCEDENT 2015	+ 779 137.31

RESULTAT DE CLOTURE 2016	+ 1 009 767.53 avant affectation

SECTION D' INVESTISSEMENT

DEPENSES	258 474.67
RECETTES	130 225.52

DEFICIT 2016	- 128.249.15
Report EXCEDENT 2015	+ 365 427.61

RESULTAT DE CLÔTURE Invt 2016	+ 237 178.46
	A reporter au BP 2017
Restes à réaliser 2016 :	
Dépenses 842 780	
Recettes 128 600	- 714 180.00
CALCUL AFFECTATION	
sur BP 2017 (1068)	- 477 001.54

REPORT BP 2017**EXCECENT EN FONCTIONNEMENT :**

$$1\ 009\ 767.53 - 477\ 001.54 = 532\ 765.99\ \text{€}$$

$$\text{EXCEDENT EN INVESTISSEMENT} = 237\ 178.46\ \text{€}$$

Après vote, les comptes de gestion et administratifs du budget principal 2016 sont approuvés à l'unanimité (14 pour).

**20170403-02 : PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017
(Commune et Eau/Assainissement)**

EAU ET ASSAINISSEMENT**SECTION D'EXPLOITATION**

Montant des dépenses	:	837 190,00
Montant des recettes	:	879 880,00
		(dont subvention communale de 140 000,00 €)
Résultat prévisionnel EXERCICE 2017	:	42 690,00
Report excédent de fonctionnement 2016	:	134 886,00
Résultat prévisionnel CUMULE 2017	:	177 576,00

SECTION D'INVESTISSEMENT 2017

OPERATIONS FINANCIERES		Dépenses	Recettes
002	Emprunt (capital)		
	- BANQUES	1641	70 300 /
	- SMDEA	1681	89 150 /
	Amortissement subvention	1391	367 700
	Amortissement	28....	/
TOTAL		312 350	367 700

OPERATIONS D'EQUIPEMENT		DEPENSES HT		RECETTES HT	
		RAR 2016	BP 2017	RAR 2016	BP 2017
18	EQUIPEMENT DESINFECTION CAPTAGES LA COTE / HIRMENTAZ - Travaux - Subventions : <ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'Eau 30 % • Conseil Départ 74 30 % 		66 000		19 800 19 800
19	ACQUISITION MATERIELS (onduleur, benne ordures, microscope, préleveur liquide)		10 000		
24	HONORAIRES M.OUVRAGE/OEUVRE PROGRAMME TRAVAUX ASST/EAU TERACTEM ET HYDRETUDES		60 000		
33	TRAVAUX DIVERS		10 000		
37	TRAVAUX ASST/AEP TRANCHE 1 Programme 2015 <u>Champ du Noyer/Jambaz</u> - Travaux hors honoraires - Subventions : <ul style="list-style-type: none"> • SMDEA/CONSEIL DEPART74 • AGENCE DE L'EAU 	30 000		45 500 42 000	
39	TRAVAUX ASST/AEP TRANCHE 2 Programme 2016 <u>La Chèvrerie/La Bauveau</u> - Travaux hors honoraires - Subventions : <ul style="list-style-type: none"> • SMDEA/CONSEIL DEPART74 • AGENCE DE L'EAU - EMPRUNT	90 000		216 210 120 000 310 000	192 970 - 160 000
40	TRAVAUX ASST/AEP TRANCHE 2 Programme 2017 <u>La Beauveau au Cerny aval</u> - Travaux hors honoraires - Subventions : <ul style="list-style-type: none"> • DETR (dossier nov 2016) • SMDEA/CD (lettre09.03.17) • AGENCE DE L'EAU Asst Aep - EMPRUNT		677 000		200 900 87 900 227 297
OPERATIONS EQUIPEMENT		120 000	823 000	733 710	588 667

VUE D'ENSEMBLE	DEPENSES HT		RECETTES HT	
	RAR 2016	BP 2017	RAR 2016	BP 2017
OPERATIONS FINANCIERES	/	312 350	/	367 700
	120 000	823 000	733 710	588 667
TOTAL OPERATIONS	120 000	1 135 350	733 710	956 367
TOTAUX HT	1 255 350		1 690 077	
REPORT RESULTAT INVESTISSEMENT 2016	REPORT RESULTAT 2016 SUR LE BP 2017 avant RAR DEFICIT : 612 303		/	pour couvrir DEFICIT 2016 + RAR 2016
AFFECTATION CA 2016 (1068)	/			
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT BP 2017	/			177 576
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 867 653		1 867 653	

Après présentation et vote le budget Eau et Assainissement 2017 est adopté à l'unanimité (14 voix pour).

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montant des dépenses	:	1 635 140,00 (dont subvention budget eau et assainissement de 140 000,00 €)
Montant des recettes	:	1 649 777,00
Résultat prévisionnel EXERCICE 2017	:	14 637,00
Report excédent de fonctionnement 2016	:	532.765,00
Résultat prévisionnel CUMULE 2017	:	547 402,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS FINANCIERES		Dépenses	Recettes	
002	Emprunt (capital)			
	- BANQUES	1641	155 900	/
	- SYANE	16876	13 200	/
	FCTVA /CA+2ANS	10 222	/	16 700
	TAXE AMENAGEMENT	10226	/	5 000
	Amortissement/Frais d'études	28	/	12 400
	Rembt cautions locations	165		/
TOTAL OPERATIONS FINANCIERES		169 100	34 100	Besoin de financement : 135 000

OPERATIONS D'EQUIPEMENT		DEPENSES TTC		RECETTES	
		RAR 2016	BP 2017	RAR 2016	BP 2017
11	Parking Les Brettaz partie communale : Travaux enrobés	5 000			
13	Services Techniques : Achat de matériels	Saleuse 13 480	1 200 Karcher : 4 000		
15	Acquisition luminaires de Noël		2 500		
14	Ecole communale : - Equipement informatique		6000		FDDT : 1 600
31	Acquisition défibrillateur		2 000		
24	CARREFOUR DE L EPUYER - Travaux - Electrification SYANE - Achat de terrains+Notaire	10 000 5 000	- 3000		
25	SALLE DES FETES Rénovation de la toiture Subvention CD 74 - FDDT	158 000		26 000	12 000
65	LAC DE VALLON Projet acquisition foncières - Frais d'études 2031 - Acquisitions foncières 2111 - Travaux d'aménagement 2313	24 100 67 500 50 000	50 000 - 50 000		
84	FORET COMMUNALE Actions forestières	8 000			2 170
88	LOTISSEMENT DES PARCHYS Etude pour suite programmation		5 000		

100	CHAPELLE SAINT BRUNO Remise en état du clocher- Tx Financement : <ul style="list-style-type: none"> • Subvention Conseil Dép74 • Ass. Chapelle St Bruno • Ass. Notre Dame • 		27 000			4 800 10 000
103	PRESBYTERE Barrières		2 400			
104	RADAR PRES DU COLLEGE		5 000			Subvention amendes de police : 1 400
106	DENOMINATION DES RUES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS Acquisition et pose panneaux	63 200			31 000	
108	<u>RENOVATION</u> <u>ETAGE DE LA MAIRIE -</u> Travaux et honoraires 1 ^{ère} tranche 2016 - étage 2 2 ^{ème} tranche 2017 Coût des travaux : 613 000ttc <ul style="list-style-type: none"> - Subvention CD74 FDDT - EMPRUNT 	430 000	180 000		71 600	48 734 100 000
110	<u>ECOLE COMMUNALE</u> - Equipement volets	8 500	- 1 975			
111	<u>ECOLE COMMUNALE</u> Toit entrée (avec toiture POSTE) + faux plafonds		9 000 7 000			
113	<u>AIRES DE JEUX</u> Clôtures + signalétique x 2		10 000 1 000			
10	Travaux divers		3 578			
VENTE 024	<u>024 VENTES :</u> -Terrain Hirmentaz (BOISSY C) - Locaux ESF - Lots Les Parchys (x2)					12 250 60 000 142 750
TOTAL OPERATIONS D' EQUIPEMENT		842 780	260 703	128 600	395 704	

VUE D'ENSEMBLE	DEPENSES		RECETTES	
	RAR 2016	BP 2017	RAR 2016	BP 2017
OPERATIONS FINANCIERES	/	169 100	/	34 100
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	842 780	260 703	128 600	395 704
TOTAL OPERATIONS	842 780	429 803	128 600	429 804
	1 272 583		558 404	
RESULTAT INVESTISSEMENT 2016	Déficit		Excédent 237 178	pour couvrir les RAR 2016
AFFECTATION 2016 (1068)	/		477 001	
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	/		Op.financières :	Op.d'équipement :
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT 2017	1 272 583		1 272 583	

- **Définition et vote des taux des contributions directes 2017**

Le maire rappelle que suite à la dissolution du SIDISST, la commune doit adhérer au SDIS 74 et payer une contribution à ce Service. Le montant pour 2017 s'élève à 59770 €. Jusqu'à cette année, cette contribution était fiscalisée mais elle ne peut plus l'être. Par conséquent, cette somme redevient une contribution budgétaire à la charge de la commune. La prospective financière établie par STRATORIAL prévoyait une hausse de 3% des taux d'imposition pour cette année, mais sans tenir compte de ce nouvel élément. Il est donc nécessaire de couvrir cette somme par une augmentation d'impôt, d'autant plus que la CFE n'est plus perçue par la commune à compter de 2017. Le maire propose une augmentation de 10% pour chacun des taux. **L'incidence pour le contribuable sera de 3% du fait que la fiscalité du SIDISST n'existe plus.**

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à une hausse des contributions directes sur l'exercice 2017 de 10% sur le foncier bâti, sur la taxe d'habitation et sur le foncier non bâti, ce qui porte les nouveaux taux à :
TH : 18.13 % - TFB : 6.84% – TFNB : 92.48%

- **Attribution des subventions aux associations : détail des montants**

Claudine VUANO présente les propositions de subventions qu'elle a préparées avec Michel CONVERSET dont le montant total s'élève à 48 835 €. Elle rappelle que le versement des subventions est effectué sous réserve de la présentation du dossier de demande de subvention complet.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête la liste des subventions et fixe le montant global attribué pour chaque structure (détail en annexe) à la somme de 48 835 €

- **PAYSALP : décision à prendre quant au renouvellement de la convention « Don de mémoire » (2017/2019)**

Mireille FAVIER-BRON, membre responsable de la commission culture et patrimoine n'est pas là pour faire un point sur les actions menées avec PAYSALP dans le cadre de la précédente convention.

Le maire donne lecture de la nouvelle convention proposée pour les trois années à venir. Le conseil municipal s'interroge sur la poursuite ou non de ce partenariat. Après discussion et vote, il est décidé à 12 voix contre et 2 abstentions de ne pas reconduire la convention proposée.

**20170403-03 : AGENCE POSTALE COMMUNALE :
Convention avec la Poste relative à l'organisation**

Le maire rappelle au conseil municipal sa décision en date du 12 décembre 2016 de créer une agence postale communale en remplacement de la Poste, à compter du 1^{er} avril 2017. Il présente la convention relative à l'organisation de l'agence postale où sont définies les conditions dans lesquelles les services de la Poste sont proposés dans le cadre de l'agence postale communale située à Bellevaux qui sera fonctionnellement rattachée au bureau centre de BONNE.

Après lecture et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention présentée
- Charge le maire de signer

**AGENCE POSTALE COMMUNALE :
Création d'un poste d'adjoint administratif**

Le Maire informe l'assemblée :

-Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

-Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi de adjoint administratif, en raison de la création d'une agence postale communale ;

Le Maire propose à l'assemblée :

La création de 1 emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet (17H30 hebdomadaire). Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 avril 2017 :

- Filière : Administrative,
- Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs,
- Grade : Adjoint administratif
- - ancien effectif : 0
- - nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2017.

AGENCE POSTALE COMMUNALE : Convention avec une agence d'Interim (Manpower)

Le maire précise que dans le cadre de la création de l'agence postale communale, il a été procédé, par la commune, au recrutement de la personne en charge de l'accueil qui fera partie de l'effectif des employés communaux. S'agissant d'une mutation, la personne ne pourra pas intervenir immédiatement. Il est proposé en attendant son recrutement, de faire intervenir une personne proposée par la Poste par l'intermédiaire d'une agence d'intérim (MANPOWER) pour permettre l'ouverture de l'agence postale dans les délais, soit le 10 avril 2017. Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition commerciale de l'agence d'intérim MANPOWER pour le poste d'agent d'accueil à l'agence postale communale à compter du 10 avril 2017 jusqu'à la mutation de la personne recrutée à cet effet.
- Charge le maire de signer

20170403-04 : INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS : Evaluation du montant suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2014 fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints ;

Vu le budget communal ;

Considérant que selon l'association des maires de France (AMF), une nouvelle délibération est nécessaire pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015 ou mentionnant des montants en euros ;

Considérant qu'il convient désormais de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixé aux taux suivants :
 - Maire : 42% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 1^{er} adjoint : 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 2^{ème} adjoint : 15% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 3^{ème} adjoint : 15% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Ces indemnités prennent effet au 1^{er} février 2017.

- que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évaluation de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

20170403-05 : ALPAGES DE NIFFLON :
Choix pour la régularisation des emprises

Le maire donne l'historique de ce dossier suite au courrier des propriétaires des chalets de Niffion d'en Bas en date du 26 novembre 2015 et à la rencontre avec ces mêmes propriétaires ainsi que ceux des chalets de Niffion d'en Haut le 20 octobre 2016. Il précise que pour la régularisation des emprises demandée par certains propriétaires de chalets, trois possibilités sont offertes à la commune propriétaire du sol :

- Location du terrain par l'intermédiaire d'un bail dont la durée et les modalités seraient à définir
- Vente du sol par la commune (uniquement l'assiette de la construction)
- Maintenir la situation actuelle (le propriétaire du chalet est occupant du terrain sans titre)

Compte tenu de la complexité du dossier et avant de prendre toute décision quant au choix pour la régularisation des emprises, il est proposé d'inviter le notaire à une prochaine séance pour l'exposé des possibilités juridiques et financières.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Courrier de la Trésorerie concernant les indemnités des agents recenseurs.
- Lecture du courrier de la Préfecture relatif à l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 portant désignation du site Natura 2000 « Roc d'Enfer » zone de protection spéciale.
- Lecture du courrier des Anciens combattants de Bellevaux demandant la prise en charge et la mise en place par la commune, au cimetière, d'une plaque commémorative en hommage aux combattants des deux guerres 14/18 et 39/45. Avis favorable du conseil municipal.
- Information concernant le chantier de la mairie (lancement de l'appel d'offres, démarrage...) suite à la rencontre de ce jour avec Mr BAJULAZ, architecte.
- Chiffres d'affaires des remontées mécaniques :
Hirmentaz (SESAT) : 1 361 000,00 € TTC (2015/2016 : 1 581 000,00 € TTC)
Roc d'Enfer (SAEM) : 1 450 000,00 HT (sans retour des Portes du Soleil)(2015/2016 : 1 740 000,00 HT)
- Elections présidentielles et législatives : Mise en place des tours de rôle
- Informations par Michel CONVERSET :
 - Compte rendu de la dernière commission des impôts concernant le classement des chalets d'alpages qui sera à effectuer suite à la numération et à la nomination des voies.
 - Visite du chalet de Mr OTTIGNON suite à une demande de suppression d'un appartement
 - Compte-rendu de la dernière réunion du PLUiH à Vailly
 - Information concernant le permis de construire de Mme SNAUWERT au lotissement des Parchys.
- Les travaux d'assainissement et eau potable du programme 2017 devraient démarrer en mai.
- Ouverture de la via ferrata depuis le 1^{er} avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.